

**COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX
utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES (dite CNEA)**

Séance plénière du mardi 4 avril 2023

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Ivan BALANSARD, Carine DIVER, Anne-Claire GAGNON, Patrick HARDY, Catherine MAISONNEUVE, Christophe MARIE, Valérie NIVET-ANTOINE, Isabelle PEYCLIT, Jean-Michel POSTAL, Brigitte RAULT, Samuel VIDAL, Silvia VINCENT-NAULLEAU, Catherine VOGT, Denis LEROUX (Ministère des Armées), Fanny MAGISSON (Ministère des Armées), Sandryne BRUYAS (MASA), Tiffany BOYER (MASA), Christophe JOUBERT (Ministère de la recherche),

Membres excusés : Thierry BEDOSSA, Véronique DEISS, Delphine DENAIS LALIEVE, Isabelle GOY-THOLLOT, Benoît HAELEWYN, Françoise MEDALE, Laurent PINON (MESR/DGRI) Cédric SUEUR, Léa TERRAUBE (MTE/DGALN)

Secrétariat : Valérie GOMEZ (Ministère de la recherche)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 7 février 2023
3. Avis sur les 5 dossiers de formation
4. Groupe de travail « Médicaments » (présentation de la galénique) avec Mme Christine CHARRUEAU
5. Animaux utilisés à des fins pédagogiques (réglementation en cours, partage du groupe de travail précédent...)
6. Groupe de travail du CNREEA « Formation des CEEA »
7. Groupe de travail « sans réveil » – point d'actualité

8. Retour sur le bilan annuel des CEEA
9. Points divers
 - a. Information suite contact du FC3R
 - b. Question de l'anesthésie des nouveaux nés rongeurs (utilisation de l'hypothermie maîtrisée)

Le président ouvre la séance à 10h08.

1. Mot de bienvenue

Le président nous informe qu'Anne-Claire GAGNON est nommée titulaire au lieu de suppléante. Cette séance va aborder des sujets divers et variés. Certains groupes de travail ont besoin de bonne volonté pour avancer.

2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 7 février 2023

Le président remercie le secrétariat pour ce relevé. Suite à la demande d'un membre, on reformule le point sur les équivalences de formation.
Après cette prise en compte, le relevé de décision est validé et adopté à l'unanimité.

3. Avis sur les 5 dossiers de formation

Dossier n°1 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales

Université Aix Marseille

Intitulé : Formation réglementaire en chirurgie rongeurs-CEFOS

Référence : I-13-UnivAix-CHIR-23-rongeurs

La commission donne un **avis favorable avec 2 recommandations et 4 réserves** :

Recommandations :

- 1 - Valider l'examen avec une note minimale de 12/20
- 2 - Revoir la liste des cours et mettre en adéquation avec les tableaux en identifiant les items sensibles (anesthésie, analgésie)

Réserves :

- 1 – Intégrer plus de 2 propositions de choix dans le QCM (recommandation 4 items)
- 2 - Limiter le nombre de TP à deux ou trois interventions incluant le geste de base de laparotomie
- 3 - Supprimer les interventions spécialisées du programme comme la stéréotaxie
- 4 - Inclure dans une séance de travaux pratiques la conduite et le monitoring du réveil et du suivi post-opératoire des animaux opérés

Dossier n°2 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins des animaux utilisés à des fins scientifiques

Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique- Oniris

Intitulé : Formation à l'expérimentation animale niveau soigneur

Référence : R-44-ENVN-F3-11

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves** :

Réserves :

- 1 - Ajouter une ½ heure d'enseignement pour atteindre le minimum requis
- 2 - Développer des séances de TP incluant l'abord, la manipulation et la contention d'animaux vivants

Dossier n°3 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales

Ecole Nationale vétérinaire de Toulouse

Intitulé : Chirurgie générale des animaux de laboratoire

Référence : R-31-ENVT-CHIR-12

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 2 recommandations et 4 réserves** :

Recommandations :

- 1 - Inclure un rappel de la réglementation
- 2 - Préciser les prérequis d'inscription à la formation

Réserves :

- 1 - Clarifier les espèces utilisées lors des TP
- 2 - Clarifier si les animaux utilisés dans les TP sont des animaux de réforme
- 3 - Préciser le contenu de la séance de travaux pratiques de microchirurgie
- 4 - Rappel : la formation ne pourra avoir lieu qu'après obtention de l'autorisation pour les travaux pratiques

Dossier n°4 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales / formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Institut universitaire de technologie Montpellier Sète

Intitulé : Formation en expérimentation animale : application des procédures expérimentales

Référence : R-34-IUT-Montp-F2-12

Renouvellement

La commission donne un **avis défavorable pour les motifs suivants** :

- 1 - Volume horaire insuffisant
- 2 - CERFA mentionne formation conception et formation chirurgie
- 3 - Présence d'éléments concernant la chirurgie
- 4 - Version du CERFA ancienne
- 5 - Attestation non conforme

6 - Absence de référence à un agrément

7 - Pas d'information sur les formations réglementaires de certains encadrants

Dossier n°5 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant / appliquant les procédures expérimentales

CNRS

Intitulé : Utilisation des modèles aquatiques en recherche

Référence : R-13-CNRS-F1-16-poissons et amphibiens

Renouvellement

Le responsable de cette formation quitte la séance pour éviter tout conflit d'intérêt.

La commission donne un **avis favorable avec 6 recommandations et 4 réserves** :

Recommandations :

- 1 - Veiller à ce que les établissements d'accueil de la formation disposent des agréments et des autorisations de projets requis
- 2 - Limiter le nombre d'heures sur une journée de formation
- 3 - Prévoir des présentations par vidéo en amont des séances de travaux pratiques
- 4 - Préciser les modalités de gestion des absences et des rattrapages
- 5 - Préciser les modalités d'évaluation de la formation et si la correction est commune
- 6 - Valider l'examen avec une note minimale de 12/20

Réserves :

- 1 - Modifier l'intitulé de la formation (mentionner le niveau concepteur et les espèces : poissons, amphibiens...) et assurer la cohérence avec celui de l'attestation de formation
- 2 - Fournir des fiches détaillées des contenus des travaux pratiques et travaux dirigés
- 3 - Faire un retour d'expérience sur l'utilisation des animaux lors des travaux pratiques
- 4 - Préciser qu'il s'agit d'une formation concepteur et adapter les prérequis à la formation

4. Groupe de travail « Médicaments » avec une invitée experte : Mme Christine CHARRUEAU

Ce groupe a déjà défini 5 substances et a convié Mme Christine CHARRUEAU, professeure en pharmacie galénique pour profiter de son expertise lors des débats.

Un diaporama a été projeté en séance afin d'illustrer les différentes problématiques et bases de réflexion sur l'administration de ces substances par voie parentérale avec une prise en compte du bien-être animal.

Ce document de travail n'est pas encore diffusable. Il rappelle que le choix de la forme galénique se fait suivant différents critères tels que :

- la voie d'administration parentérale souhaitée
- la rapidité et la durée d'action souhaitées
- la solubilité et la stabilité de la substance à tester

La mise en forme galénique doit respecter les contraintes liées à la réglementation (LINISA : Limpide, Isotonique, Neutre, Indolore, Stérile, Apyrogène).

A terme, il faut penser à promouvoir ce guide auprès des CEEA, du réseau des SBEA, des chercheurs... Ce guide pourrait comporter une check list en annexe et devenir un référentiel de type e-learning avec une éventuelle collaboration avec le FC3R.

5. Animaux utilisés à des fins pédagogiques (réglementation en cours, partage du groupe de travail précédent...)

Suite aux refus de certains étudiants de participer à des travaux pratiques sur des animaux, le sujet de la nécessité et de l'intérêt de l'utilisation des animaux dans ce contexte se pose.

La directive européenne de 2010 a pour finalité ultime d'arrêter l'utilisation des animaux à des fins scientifiques. Désormais, le respect des 3R est obligatoire.

Le MASA rappelle les avancées de ces dernières années avec différentes actions comme la suppression des dissections dans le secondaire.

Lors de la précédente mandature de la CNEA, un groupe de travail avait déjà élaboré des pistes de réflexions pour limiter l'utilisation des animaux vivants en travaux pratiques dans l'enseignement supérieur, avec des plateformes d'accueil de TP virtuels mutualisables comme le logiciel Exavir, mais aussi avec la création de nouveaux parcours sans animaux. Ces actions ont déjà permis une réduction massive de l'utilisation des animaux vivants. Mais il faudrait aller plus loin et promouvoir ces nouveaux outils en faculté, en IUT, etc.

Les simulateurs et logiciels sont-ils libres d'accès ?

6. Groupe de travail du CNREEA « Formation des CEEA »

Une première réunion a eu lieu permettant une prise de contact et la lecture de documents.
A suivre...

7. Groupe de travail « sans réveil » – point d'actualité

Dans le cadre des autorisations de projet, la classe « sans réveil » suscite des interrogations. Même s'il s'agit d'une notion réglementaire, on peut constater qu'elle comporte parfois des pratiques étonnantes.

Est-il possible de substituer ces mises à mort par le remplacement des animaux notamment sur les grandes espèces ? La définition figure dans le décret mais peut-être que des précisions seraient nécessaires. Le « sans réveil » doit se justifier et ne pas être utilisé par convenance.

Peut-on envisager de promouvoir le 4^{ème} R pour « Réhabilitation » afin limiter le « sans réveil » et d'inciter au remplacement ? Celui-ci est parfois difficile suite à un manque d'information sur la bonne santé physique et émotionnelle des animaux. Un certificat serait une aide précieuse pour un remplacement chez le grand public mais nuirait à l'anonymat de l'utilisateur.

8. Retour sur le bilan annuel des CEEA

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la séance du 13 juin 2023. On invitera le président du CNREEA à présenter ce point.

9. Points divers

a. Information suite contact du FC3R

La proximité du lieu de travail de notre président avec l'équipe opérationnelle du FC3R va permettre d'établir un contact professionnel et à terme d'avancer sur certains sujets.

Un premier échange liminaire a eu lieu entre le président de la CNEA et le président du Comité d'orientation et de réflexion du FC3R.

b. Question de l'anesthésie des nouveaux nés rongeurs (utilisation de l'hypothermie maîtrisée)

Il est important de rappeler que l'anesthésie y compris sur le nouveau-né doit respecter la réglementation en vigueur.

Catherine VOGT va diffuser un article à ce sujet afin de rappeler l'importance d'une vraie anesthésie pour la condition des animaux.

c. Remontées de terrains

Certains membres ont soulevé un problème sur l'administration des substances et plus particulièrement sur l'administration intrapéritonéale qui semble être « la solution à tout » pour certains utilisateurs d'animaux vivants. Quelles sont les limites de cette pratique ? Il est rappelé que l'anesthésie est indispensable pour garantir le bien-être animal. Elle apparaît dans les textes réglementaires. Il est rappelé que les actes simples ne nécessitent pas d'anesthésie préalable (rappel article R 214-109 « Sauf si cela n'est pas approprié, toutes les procédures expérimentales doivent être pratiquées sous anesthésie générale ou locale et... »)

Le président propose au GT médicament une réflexion sur l'utilisation des substances et pas seulement sur l'administration. Ce groupe de travail intégrerait les membres suivants : Catherine MAISONNEUVE et Anne-Claire GAGNON et Brigitte RAULT.

On profite de la séance en présentiel pour faire un point sur les volontaires dans les groupes de travail. Ainsi, Samuel VIDAL pilotera le groupe de travail « tutorat » avec Patrick HARDY. Catherine MAISONNEUVE et Patrick HARDY rejoindront le groupe de travail « sans réveil ». En ce qui concerne le groupe de travail « médicaments », Fanny MAGISSON, Catherine VOGT et Jean-Michel POSTAL rejoindront le président et Valérie NIVET-ANTOINE.

oooooooo

La séance est levée à 17h05